



Vote du président lors d'élection d'un secrétaire de ce

Par **zipinoglou**, le **11/02/2011** à **18:42**

Bonjour,

Aujourd'hui dans mon association loi 1901 paritaire s'effectuait l'élection d'un nouveau ce (secrétaire, trésorier, etc.).

Pour la première fois en 40 ans, un président a pris part au vote.
Ce qui est normal au vu du code du travail m'ont dit mes collègues.

Mais là, où je trouve il existe une question d'éthique, c'est que le président (qui est du collège salarié) a voté pour son syndicat (normal, il veut faire gagner son camp) pour le poste de secrétaire du ce et pour le poste de trésorier.

Mais est-ce bien éthique ou normal ?

Merci de vos réponses.
Cordialement,
Rémy